



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du jeudi 24 septembre 2015 à 20 heures 30**

**Présents** : Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER, Yoann ROTH, Olivier FONS, Nicole MATHONNET, David LE GUEN, Alain AMIEUX, Jérôme FOUVET

**Pouvoir de** Sylvain ARNAUD pour Jean-Pierre JACQUIER et de Charley SCEMAMA pour Olivier FONS

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre JACQUIER

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Achat terrain Clos des Saules

**ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE**

**VOIRIE COMMUNALE JARDIN ALPIN**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Université Joseph Fourier de Grenoble souhaiterait acquérir une partie de la voirie communale devant le Jardin Alpin et la Galerie de l'Alpe afin de minimiser et canaliser la circulation dans leur exploitation et privatiser des places de parking qui jouxtent la voie.

Après discussion, monsieur Le Maire propose de prendre un arrêté de restriction de circulation autorisant le Jardin Alpin à installer une barrière de dissuasion amovible permettant la circulation pour les besoins de l'exploitation du Jardin Alpin ainsi qu'au passage des pompiers et des services de la Mairie.

Après en avoir délibéré le **conseil municipal à l'unanimité** souhaite que le Maire prenne un arrêté de restriction de circulation autorisant le Jardin Alpin à installer une barrière de dissuasion amovible permettant la circulation pour les besoins de l'exploitation du Jardin Alpin ainsi qu'au passage des pompiers et des services de la Mairie.

## **CONVENTION DE DELEGATION DES COMPETENCES A L'OFFICE DU TOURISME DE BOURG D'OISANS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier de l'office du tourisme de Bourg d'Oisans qui souhaite proposer aux hébergeurs de la commune la possibilité de paraître dans leur guide des hébergements 2016 ainsi que sur leur site internet. L'office de tourisme de Bourg d'Oisans demande l'autorisation à la commune de démarcher les hébergeurs de Villar d'Arène pour souscription d'un pack insertion payante sur leur guide des hébergements 2016 et leur site internet

**ACCORD A L'UNANIMITE DU CONSEIL**

## **RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur le maire présente au conseil municipal son rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner un avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

\* Indicateurs techniques :

points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements,

\* indicateurs financiers :

le prix de l'eau, les modalités de tarification pour chaque type d'abonnement, les redevances à l'agence de l'eau, l'encours de la dette, le montant des travaux réalisés.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable**

## **ACHAT DU MOULIN ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le moulin de Maurice Mathonnet est à vendre au prix de 60 000.00 €

Ce moulin date du XVII<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a servi à moudre les récoltes de céréales (seigle, blé) des Faranchins pendant 2 siècles.

Il est situé au bord de La Romanche au lieu-dit Moulin-Vieux, sur les parcelles E 1265 et 1266.

Les canaux amenant l'eau sont cadastrés E 1464 et 1459, le canal sortant E 1267, et les chemins pour y accéder E 1253 et 1264. Le total de ces parcelles à une superficie de 8625 m<sup>2</sup>

Dans ce moulin est retracée toute la vie de nos anciens qui ont œuvré durement avec de simples outils.

Ce moulin d'une valeur inestimable doit rester dans le patrimoine de la commune

Monsieur le maire propose au conseil de demander les subventions pour pouvoir acquérir ce moulin.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité**

- ✓ accepte d'acheter le moulin, patrimoine intégral de la commune, au prix de 60 000.00 €, pour en faire un éco musée
- ✓ Donne l'autorisation à Monsieur le maire de demander des subventions :
- ✓ **Au conseil Régional** : 50 %. Acquisition foncière équipements culturels pour les communes soumises à la loi montagne

Approuve les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional

- ✓ **Au conseil Départemental** : 20 % programme dédié au patrimoine communal
- ✓ **député Joël Giraud** : 10 % au titre de sa réserve parlementaire
- ✓ Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire

### **ACHAT TERRAIN CLOS DES SAULES »**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que M.et Mme STAPELLE Eric vendent leur terrain cadastré AB 821 d'une superficie de 569 m<sup>2</sup> au Clos des Saules, au prix de 62.50 € le m<sup>2</sup>

Il propose au conseil d'acheter ce terrain ce qui permettrait de régler le stationnement dans le haut du village pour le stationnement du terrain multisports, et la réalisation de garages en location ou en acquisition.

**ACCORD A L'UNANIMITE DU CONSEIL**

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **REGIE BRIANÇONNAISE DE L'EAU AUTONOME**

La régie Briançonnaise de l'Eau Autonome relance la commune concernant le projet de création d'une société publique Locale eau.

Michel et Elodie ont participé à une réunion. Michel explique qu'il s'agit d'une association privée qui gère l'eau pour le bien public. La commune n'est pas obligée de rentrer de suite dans cette régie, on peut adhérer et ne pas rentrer dedans. L'adhésion peut se faire à la carte, la commune prend des actions mais ne prend pas de prestation.

Ce qui est intéressant c'est la mutualisation pour les achats qui nous permettrait d'avoir de bon prix.

Michel propose de voir avec le SIVOM, de s'informer sur la possibilité d'adhérer et ne pas rentrer dans la régie.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2017 la compétence de l'eau sera prise par la CCB.

**A suivre.**

#### **BIBLIOTHEQUE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que les conditions d'exploitation de la bibliothèque ne sont pas décentes et qu'il convient de rendre ce lieu accueillant. La peinture, le sol sont à refaire, il faudrait des casiers.

Il faudrait prévoir au budget l'entretien de la bibliothèque

**A voir.**

**Nicole informe que le problème de la cantine est résolu grâce à l'implication des restaurateurs**

Du 1<sup>er</sup>/09 au 16/10 : Faranchin

Du 02/11 au 04/12 : les Agneaux

Du 07/12 au 18/12 : les Melèzes

Du 04/01 au 05/02 : les Agneaux

Du 22/02 au 01<sup>er</sup>/04 / La Brèche

Du 18/04 au 05/07 : Les Melèzes

### **MERCI**

**Noël approche** et Nicole souhaite que chacun réfléchisse au colis. L'année dernière il a été acheté à chaque producteur/commerçant de la commune un produit à mettre dans un contenant.

Voir cette année ce qu'on peut faire.

**Jérôme soulève le problème des toilettes** au Col du Lautaret qui sont fermées en cette période.

Des classes sont sur la commune (2bus) pour étudier notre nature et lorsque les bus s'arrêtent au Col les étudiants n'ont pas accès aux toilettes.

**Jérôme signale qu'il y a le poteau du GR** au Col du Lautaret qui est cassé. Un courrier sera fait pour avertir le département.

**Jérôme demande que l'année prochaine le fauchage** soit exécuté plus tôt si cela est possible.

Le Maire propose que soit remis le système de corvées.

A suivre

**Yoann demande que le chemin de l'Aiguillon** soit entretenu au niveau de la source.

A prévoir au prochain budget.

**Le captage de Malatret descend** : des travaux sont à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h00

Le Maire,

Le secrétaire de séance